

Intégrer au lieu de s'attaquer aux symptômes

L'initiative contre la construction de minarets n'est pas le moyen adéquat pour obliger les musulmans de respecter les valeurs fondamentales en vigueur. Selon le PEV, ce serait bien plus avec un nouvel article constitutionnel, qui garantit la liberté de croyance mais demande également le respect de la tradition chrétienne suisse. L'assemblée des délégués du Parti Evangélique Suisse, réunie ce samedi à Winterthour, a refusé l'initiative anti-minarets et a accepté la suppression de l'initiative populaire générale.

Le Parti évangélique Suisse a pris les mots d'ordre concernant l'initiative anti-minarets et la suppression de l'initiative populaire générale. Après le mot de bienvenue, présenté par la municipale Maja Ingold (PEV, Winterthour), les conseillers nationaux Christian Waber (UDF, Wasen) et Walter Donzé (PEV, Frutigen) ont exposé aux délégués les arguments en faveur, respectivement contre l'initiative anti-minarets. Waber a défendu le point de vue que l'initiative résout des problèmes avant leur apparition. Selon lui, une interdiction du minaret ne serait pas contraire aux droits fondamentaux puisque les minarets ne sont pas obligatoires pour le culte musulman.

Pour le conseiller national Walter Donzé, l'initiative anti-minarets n'est pas le moyen adéquat pour obliger les musulmans à respecter les valeurs fondamentales suisses. Il a demandé l'adoption d'un nouvel article constitutionnel. „Un tel article permettrait à tout un chacun d'exercer sa religion librement. Mais il devrait aussi exprimer clairement que notre pays connaît une longue tradition de foi et de culture chrétiennes qui est à respecter.“ Toujours selon Donzé, c'était en garantissant la liberté de croyance que la Suisse avait pu sortir de siècles de conflits religieux. Ce ne serait pas judicieux de renoncer à cet acquis important. Mais la Suisse a un devoir de faire respecter les lois en vigueur en poursuivant de manière conséquente les appels à la violence, les mariages forcés, l'excision des filles, ou encore l'application de la charia. Un non à l'initiative ne signifie pas un droit automatique à la construction des minarets. Mais le conseiller national considère que la plupart des musulmans immigrés sont prêts à s'intégrer sans histoires et opposés aux revendications violentes des groupes islamistes. Selon lui, il est plus judicieux de surveiller la teneur des messages transmis à l'intérieur des mosquées et centres culturels que d'interdire des minarets.

Ont ensuite pris la parole des membres du PEV qui vivent dans des communes concernées par un projet de construction de minarets. Stefan Zeller, président du comité „Stopp Minarett“ (Langenthal) et Peter Hauser, pasteur (Wil SG) ont expliqué pourquoi ils refusent, respectivement soutiennent l'initiative anti-minarets. Le verdict des délégués a finalement été clair: le PEV ne veut des minarets et encore moins de l'appel du muezzin à la prière. Mais il est de l'avis que l'initiative anti-minarets „détourne l'attention de l'intégration comme priorité absolue, engendre exclusion et refus et a un effet néfaste en ce qui concerne les efforts d'intégration“, comme l'a formulé Peter Hauser. Ainsi, les délégués ont décidé avec 92 voix contre 29 de refuser l'initiative anti-minarets.

Ensuite, Walter Donzé a présenté les enjeux concernant la suppression de l'initiative populaire générale. Selon Donzé, ce droit populaire s'est avéré impraticable. Dès lors, la Constitution serait à modifier en conséquence. Il s'avère que personne ne serait intéressé de déposer une initiative au contenu général si, avec le même nombre de signatures, il peut obtenir une votation sur un sujet précis. Toujours selon Donzé, le renforcement des droits populaires reste une préoccupation importante. Seule une démocratie directe aux droits populaires bien établis et étendus serait en mesure de corriger rapidement des décisions parlementaires irréfléchies et trop influencées par des groupes d'intérêts. Les délégués du PEV ont suivi ces explications et décidé de soutenir la suppression de l'initiative populaire générale avec 123 voix contre 11.

Le PEV avait décidé dans une assemblée précédente des délégués de soutenir le financement supplémentaire pour l'AI, condition nécessaire pour l'assainissement de cette dernière.

Winterthour, le 20 juin 2009/nh/sh

Pour de plus amples informations :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70
François Bachmann (VD), Vice-président PEV Suisse : 079 668 69 46
Walter Donzé, Conseiller national PEV (BE) : 076 365 50 15
Silvia Hyka, Coordinatrice romande du PEV Suisse : 079 613 30 09
Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79
Niklaus Hari, chargé de communication du PEV Suisse : 079 202 72 27
